

Compte tenu de la demande dont ce produit fait l'objet, le quota pour 1988 a été porté à 15 000 tonnes (1 090 tonnes au premier trimestre, 3 095 tonnes au deuxième, 1 990 tonnes au troisième et 7 035 tonnes au quatrième).

Toutes les autres espèces de palourdes entrent en franchise de droits. Toutes les palourdes importées du Canada proviennent de la province de la Colombie-Britannique et englobent notamment les variétés suivantes :

Palourde jaune (Saxidomus nuttali); Venus mortoni - palourdes à coquille dure.

Mye commune (Mya arenaria) - palourde à coquille molle.

Praire (espèce dont nous ne connaissons pas le nom scientifique).

Il semble que l'espèce importée en Espagne soit la première énumérée ci-haut et que les expéditions arrivent par Barcelone. Les importations de palourdes congelées sont classées selon le Code tarifaire 03.07.99.13.0 et sont assujetties à des droits de 8 % selon le Boletín Oficial n° 286 (cependant, selon une autre publication, les pays ne faisant pas partie de la CEE versent un droit de 4,5 % aux termes du Code tarifaire 03.07.99.13.0.10 F ou 03.07.99.13.0.90 H.

On importe à l'heure actuelle des palourdes d'un blanc jaunâtre de France en filets de 1 et 5 kg.